

Elections au Tribunal Paritaire et
à la Commission départementale Consultative des Baux Ruraux
Janvier 2010

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES
RECOURS GRACIEUX (article R. 492-8 du code rural)**

Je soussigné,

- Nom : Prénom :
- Né le à
- Domicilié
- Nationalité : Profession :

Demande à être inscrit sur les listes électorales pour les élections des assesseurs des Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux et des membres élus de la Commission Consultative des Baux Ruraux

en qualité de :

Bailleur

Preneur *

en outre, je déclare jouir de mes droits civils, civiques et professionnels.

Fait à

Le 12 novembre 2009

(signature)

* rayer la mention inutile

Eléments facultatifs

Je déclare avoir conclu un bail rural avec :

Nom	Prénom	Adresse	Commune du bien loué

ArtR. 492-8 du Code Rural : « Tout bailleur ou preneur du ressort peut demander au préfet son inscription ou la radiation d'un électeur indûment inscrit sur les listes. Ce recours gracieux est adressé au préfet pendant la durée de publicité des listes. La requête indique son objet, les nom, prénoms et adresse du requérant et la qualité en laquelle il agit. Si elle concerne un ou plusieurs électeurs autres que le requérant, elle en précise en outre les noms, prénoms et adresses. Dans un délai de dix jours à compter de la date de réception, le préfet se prononce sur la requête et notifie sa décision à son auteur et, le cas échéant, aux personnes intéressées. Le défaut de réponse dans ce délai vaut décision de rejet. »